



## Possibilité d'utiliser des tissus

Par **Petite Artisane**, le **21/12/2015** à **09:27**

Bonjour,

J'achète des tissus d'éditeurs (de collections anciennes) et confectionne des produits tels que des pochettes ou des chaussons, dans le but de les commercialiser. Suis je dans la légalité, puis je citer l'origine de mes tissus ?

Merci de votre réponse

Par **Luluh**, le **26/02/2016** à **17:01**

Bonjour,

Avez-vous trouvé une réponse depuis? Car j'ai une question similaire. Personnellement je cherche a savoir quel tissus (motif ou non)je peux utiliser pour mes créations destiner a la vente.

Merci